

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 12 septembre 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 6 septembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard CHAPPON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 96

**Nombre de voix délibératives** : 72

**Etaient présents : 58 (dont 6 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE  
José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel  
TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL  
- Patricia GIELLY (suppléante) - Eric LYOBARD - Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel  
VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT  
- Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard  
CHAPPON (suppléant) - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Thierry  
DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-  
Jacques MONPEYSSSEN - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial  
BONNEFOY - Olivier SALIN - Gérard MARTIN (suppléant) - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain  
LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT -  
Patrick TITZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

**Etaient absents ou excusés : 30**

Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien  
ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER -  
Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie  
GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Mireille QUARLIN - Gilles  
RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET  
Fabienne BARBANSON - Nadège RANCON - Gérard PEZ - Claude SOMAGLINO

**Excusés ayant donné pouvoir : 14**

Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Christian  
CORNILLAC - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné  
pouvoir à Monique BOTTINI - Pierre COMBES a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Pascal LANTHEAUME a  
donné pouvoir à Roland PEYRON - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Didier  
ROUSSELLE a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurélie  
LOUPIAS - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jacques  
NIVON - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Claude BAS a donné pouvoir à Jean-Michel  
LAGET - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

**Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation**

Rapporteur : Nadia MACIPE

**Ressources Humaines**

**160-2023 Subvention annuelle attribuée au Comité des œuvres sociales (COS)  
des Baronnies en Drôme Provençale à compter de l'année 2023**

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment son article L.731-4 ;

**Vu** la loi n°2007-09 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération n°108-2018 attribuant une subvention au Comité des œuvres sociales ;

**Considérant** le courrier émis par le COS en date du 31 août 2023 ;

Il est rappelé à l'Assemblée que la loi n°2007-09 du 19 février 2007 a rendu obligatoire pour les collectivités territoriales la proposition de prestations d'action sociale à leurs personnels ainsi que leurs inscriptions au budget. L'organe délibérant de la collectivité doit déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Par la délibération n°108-2018 en date du 9 juillet 2018, le Conseil communautaire a acté le versement d'une subvention de 17 000 euros par an au « Comité des œuvres sociales des Baronnies en Drôme Provençale » afin de financer des prestations sociales de proximité (activités festives, sportives, de loisirs et d'entraides sociales).

Par courrier en date du 31 août 2023, le COS a sollicité la réévaluation de cette subvention à 18 000 euros par an, ceci afin de maintenir une offre de qualité aux adhérents qui sont en nombre croissant et continuer à diversifier leurs offres et activités.

Il est proposé au Conseil communautaire d'allouer une subvention au COS pour un montant de 18 000 euros par an à compter de l'année 2023.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 72**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'ALLOUER** une subvention annuelle au Comité des œuvres sociales des Baronnies en Drôme Provençale pour un montant de 18 000 € à compter de l'année 2023 ;

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/09/2023

Mise en ligne le : 21/09/2023

Ampliation à :